



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-20-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Affichage : 16/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°20.06.2020

OBJET : FINANCES COMMUNALES - Droits de place, marchés et taxis. Actualisation des tarifs - Exercice budgétaire 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Il est prévu, au budget primitif 2020, une recette correspondant aux droits de place et de voirie qui seront payés par les différents occupants du domaine public durant cet exercice.

Il est donc nécessaire de fixer les tarifs applicables à chaque catégorie de redevables.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

A LA MAJORITE – 3 contre (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

DECIDE de fixer les droits de place ainsi qu'il suit pour l'année 2020 :



- **Étal de marchands forains pour foires et manifestations exceptionnelles :**
Le mètre linéaire de façade : 7,00 euros/jour
- **Manèges, loteries, attractions et autres occupations du domaine public :**
 - a) 0 à 49 m² 24,50 euros/jour
 - b) 50 à 100 m² 33,50 euros/jour

- **Manèges, loteries, attractions et autres occupations du domaine public pour la fête de la Sainte Anne (forfait 3 jours) :**
 - a) 0 à – 15 m² 24,50 euros
 - b) 15 à 49 m² 33,50 euros
 - c) 50 à 100 m² 46,90 euros

- **Véhicules forains d'alimentation, d'exposition :**
 - a) 0 à – 15 m² : 6,75 euros/jour ou forfait de 27,00 euros à partir de 4 jours pour la semaine.
 - b) 15 à 49 m² : 24,50 euros/jour ou forfait de 98,00 euros à partir de 4 jours pour la semaine.
 - c) 50 à 100 m² : 33,50 euros/jour ou forfait de 134,00 euros à partir de 4 jours pour la semaine.

- **Redevance annuelle des taxis :276,00 euros**

- **Emplacements contigus aux établissements bancaires réservés aux transporteurs de fonds : 1 373 euros par an et par unité**


 Le Maire,

 André MOLINO